

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Arrêté du 7 avril 2008 fixant la répartition académique des postes à pourvoir aux troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2008**

NOR : MENH0808754A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 7 avril 2008, la répartition académique des emplois à pourvoir aux troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2008 est fixée ainsi qu'il suit :

ACADÉMIES	POSTES MIS AU CONCOURS
AIX-MARSEILLE.	21
AMIENS.	14
BESANÇON.	1
BORDEAUX.	17
CAEN.	7
CLERMONT-FERRAND.	6
CORSE.	1
CRÉTEIL.	59
DIJON.	20
GRENOBLE.	9
GUADELOUPE.	5
LIMOGES.	6
LYON.	21
MARTINIQUE.	5
MONTPELLIER.	21
NANCY-METZ.	17
NANTES.	13
NICE.	11

ACADÉMIES	POSTES MIS AU CONCOURS
ORLÉANS-TOURS.	24
PARIS.	6
POITIERS.	7
REIMS.	6
RENNES.	11
RÉUNION	28
ROUEN.	16
STRASBOURG.	4
TOULOUSE.	4
VERSAILLES.	36